

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **31 mai 2010**

Délibération n° 2010-1513

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôle de compétitivité Techtera - Attribution d'une subvention pour l'animation et le développement de l'association Techtera**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 21 mai 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Philip), Barge (pouvoir à M. Assi), Blein (pouvoir à M. Sturla), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Ferraro (pouvoir à M. Longueval), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Havard (pouvoir à M. Huguet), Lebuhotel (pouvoir à M. Lambert), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Kabalo), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Réale (pouvoir à M. Passi), Vergiat (pouvoir à M. Abadie).

Absents non excusés : M. Pillonel.

Séance publique du 31 mai 2010**Délibération n° 2010-1513**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Techtera - Attribution d'une subvention pour l'animation et le développement de l'association Techtera**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La région Rhône-Alpes représente la première région au niveau national dans les textiles techniques et fonctionnels, avec 65 % de la capacité de production française, 12,5 % du tonnage européen, 10 000 emplois qualifiés pour 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires. La région regroupe un tissu industriel dynamique avec 140 PMI significatives et groupes internationaux (Porcher, Hexcel, Ferrari, Thuasne, Gibaud, Ganzoni, etc.) et la présence de centres techniques et acteurs de la recherche et de la formation reconnus : l'Institut Français de l'habillement et du textile (IFTH), l'Institut Textile et Chimique de Lyon (ITECH), l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (INSA), l'Université Claude Bernard Lyon (UCBL).

Le pôle de compétitivité Techtera fédère 103 d'adhérents, dont 78 % d'industriels et 70 % de PME.

Le travail en réseau mené par le pôle, avec le développement d'une méthodologie d'accompagnement à l'émergence et au montage de projets de recherche et développement, s'est concrétisé par la montée en puissance des projets labellisés par Techtera avec, en 2009 : 15 projets labellisés, dont 4 co-labellisés. Environ 24,5 millions de financement ont été obtenus au total pour ces projets.

Bilan 2009

- le renforcement de son nombre d'adhérents (103),
- l'accompagnement de 35 projets et de 15 projets labellisés,
- le renforcement de l'équipe par 2 recrutements, ce qui porte maintenant l'effectif à 5 personnes,
- l'attribution de 24,5 M€ de financement pour la R&D (la recherche et le développement),
- un développement international vers 5 pays cibles (Japon, Allemagne, Corée du Sud, Canada, Tunisie).

Stratégie du pôle Techtera 2009-2012

L'ambition est de positionner Techtera comme le premier pôle européen initiateur de projets de recherche et de développement (R&D) dans les matériaux souples.

Pour atteindre cet objectif, la stratégie de Techtera s'organise, d'une part, autour de la structuration du pôle au service de la diffusion de l'innovation dans le tissu industriel textile Rhône-alpin et, d'autre part, autour de trois grands enjeux technologiques clés identifiés par les industriels de la filière :

- enjeu n° 1 : retrouver la maîtrise de l'innovation dans la filière amont pour bénéficier de matières premières innovantes de qualité,
- enjeu n° 2 : renforcer la multifonctionnalité en innovant sur les technologies mises en œuvre sur différentes fonctionnalités (antibactérien, acoustique, dermato textile, communiquant, etc.),

- enjeu n° 3 : innover sur la composante matériau souple technologique.

Plan d'actions 2010

Les principales actions mises en œuvre en 2010 par Techtera concernent :

- l'organisation de 10 "ateliers de l'innovation" sur de nouvelles thématiques et en lien avec une action de veille technologique. Ils seront complétés par des ateliers sur le marketing de l'innovation, la propriété intellectuelle, le montage d'accord de consortium, le financement des projets innovants,
- l'accompagnement des projets de R&D dans le cadre des projets européens Eureka, des projets soutenus par l'Agence Nationale de la Recherche ou encore par le Fond Unique Interministériel dédié aux pôles de compétitivité,
- la participation à la création d'une convention d'affaires sur les textiles techniques avec une approche par les fonctionnalités. Cet événement permettra à la filière de retrouver une autre dynamique après le départ de Lyon Mode City,
- la réalisation d'une cartographie des savoir-faire homme-machine innovants sur le textile et les matériaux souples,
- la participation à des salons professionnels en lien avec le textile mais aussi les secteurs connexes (plasturgie, composites, etc.),
- la consolidation des partenariats avec les pôles de compétitivité des secteurs connexes : plasturgie, chimie, nanotechnologies,
- des actions de communication interne et externe pour renforcer l'attractivité et rayonnement du pôle et de la filière vis-à-vis des autres secteurs d'activité, des jeunes talents et des autres territoires : conférence de presse annuelle, diffusion de communiqués de presse,
- le développement d'actions internationales avec les grands filateurs japonais, coréens, israéliens et allemands, des laboratoires étrangers et des clusters européens.

Budget prévisionnel pour l'année 2010

Recettes	Montant (en € TTC)
Conseils régionaux - Loire et Drôme	13 000
Communauté urbaine de Lyon	60 000
Conseil régional Rhône-Alpes	102 000
direction régionale de l'environnement et de l'aménagement du territoire	200 000
adhésion + recettes	155 000
valorisation temps	90 000
Total	620 000
Dépenses	Montant (en € TTC)
personnel	278 000
administrateur	90 000
formation	10 000
frais de déplacement	15 000

administratif	10 000
retrouver la maîtrise de la filière amont	52 300
renforcer la multifonctionnalité	82 000
matériaux souples technologies	82 100
Total	619 400
solde avance de trésorerie	600

Evaluation

L'évaluation de l'association Techtera portera sur :

- le nombre d'entreprises impliquées dans les ateliers de l'innovation,
- le nombre de projets R&D labellisés et financés,
- la restitution semestrielle du tableau de suivi du pôle.

Le montant de la subvention en 2009 s'élevait à 60 000 €. Il est proposé au Conseil de reconduire ce même montant pour 2010 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au profit de l'association Techtera pour son programme d'actions 2010,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Techtera définissant, notamment, les conditions d'attribution de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 1374 - selon l'échéancier suivant :

- 48 000 € en 2010,
- 12 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 juin 2010.